

## Notice d'utilisation des masques chirurgicaux

### ▪ Quel emploi des masques mis à disposition ?

Les masques mis à disposition n'ont pas, en raison de la faible quantité disponible, vocation à être distribués de façon préventive. Ils visent à permettre aux personnels de prendre en charge immédiatement, et sans risque pour eux, des premiers patients COVID +.

Il importe donc de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous.

### ▪ Quelle est l'utilité des masques ?

La transmission du virus Covid-19 (SARS-Cov-2) se fait lors de contacts étroits par l'inhalation de gouttelettes infectieuses émises par le cas infecté, notamment lors d'éternuements ou de toux. La transmission du virus peut également se faire par manuportage (transmission par les mains), d'où l'importance de se laver les mains en complément du port du masque.

### ▪ Dans quelle situation mettre un masque ?

Le masque n'est pas la mesure barrière essentielle, qui réside dans la distance physique et le lavage régulier des mains.

Dans l'état actuel des stocks de masques, ceux-ci sont essentiellement réservés aux personnels soignants les plus exposés, pour lesquels ce port de masque est nécessaire.

Il est donc indispensable de limiter strictement l'usage du masque aux situations où le port de celui-ci apparaît indispensable.

Le masque chirurgical est recommandé dans les situations suivantes :

- **Pour un.e résident.e** du centre d'hébergement :
  - Dès l'apparition de symptôme suspect de Covid-19 pour tout contact avec une autre personne non infectée. La personne cesse de porter le masque si le diagnostic est infirmé.
  - Si la personne est diagnostiquée positive Covid-19, lorsqu'elle n'a pas d'autre solution que d'accéder à des lieux partagés avec des personnes non infectées (déplacements jusqu'aux sanitaires communes par exemple), et jusqu'à sa guérison.

- **Pour un.e professionnel.le** travaillant en centre d'hébergement :

- Lorsqu'il/elle est amené.e à être en **contact proche** avec une personne hébergée diagnostiquée positive au Covid-19 ou présentant des signes d'infection respiratoire tant que le diagnostic d'infection n'a pas été infirmé. Cela concerne les situations dans lesquelles la proximité avec la personne ne peut pas être évitée, telles que la distribution de repas de la main à la main, la transmission d'information directement auprès de la personne, etc.

NB : Lorsque la personne malade est isolée dans une chambre (seule, ou avec d'autres cas dans sa situation) le port du masque n'est pas indiqué.

- **Comment bien porter le masque ?**

Avant toute manipulation d'un masque, il faut assurer les gestes **d'hygiène des mains** (lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique). Le masque doit être manipulé autant que possible par les élastiques ou les liens. Le haut du masque doit être pincé sur l'arête du nez, et le bas du masque doit recouvrir le menton. Une fois positionné sur le visage, le masque ne doit pas être touché avec les mains.

Le masque doit être ôté en ne touchant que les élastiques ou liens, puis jeté dans une poubelle (DASRI ou filière disponible). Les gestes d'hygiène des mains sont à assurer à nouveau après le retrait du masque.

- **Combien de temps porter le masque ?**

Concernant les masques chirurgicaux, il est recommandé de ne pas dépasser **4h d'utilisation** pour un même masque, selon les préconisations du fabricant.

Du fait de la situation épidémiologique liée au Covid-19, et des stocks de masques disponibles imposant une rationalisation de leur usage, la SF2H recommande d'autoriser le port du même masque chirurgical par un professionnel en contact avec plusieurs patients/personnes infectées par le Covid-19 (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de changement obligatoire entre le contact avec chaque personne), en tenant compte des facteurs suivants, et en dépassant pas les 4h d'utilisation :

- Tolérance et acceptabilité du professionnel ;
- Humidité de la partie filtrante du masque ;
- Intégrité du masque (ex. élastique et partie filtrante) ;
- Risque de projection avéré de projection de gouttelettes infectieuses.

Afin d'éviter la contamination par la manipulation du masque, il est recommandé de ne pas réutiliser un masque dès lors qu'il a été manipulé et ôté du visage.

### **Je n'ai plus de masques chirurgicaux, puis-je utiliser un masque en tissu ?**

L'utilisation de masques « fait maison » à base de tissu est fortement déconseillée. En effet, les données scientifiques concernant leur efficacité sont très rares, et les masques en tissus peuvent devenir des « nids à virus » en accumulant les virus dans l'humidité du tissu.

Dans un essai randomisé hospitalier, le groupe portant des « masques tissu » a présenté plus de syndromes grippaux que le groupe portant des « masques médicaux », mais également plus que le groupe contrôle « pratiques habituelles », qui ne portait pas de masque.

## ▪ Références

- Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), Avis relatif à la prise en charge des cas confirmés d'infection au virus SARS-CoV21, 5 mars 2020 : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=771>
- Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins (REPIAS), *Covid-1 : Information pour les professionnels de santé en médico-social et soins de ville*, 18 mars 2020 : [https://www.preventioninfection.fr/?jet\\_download=8528](https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=8528)
- Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H), *Avis relatif aux conditions de prolongation du port ou de réutilisation des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé*, 14 mars 2020 : <https://www.infectiologie.com/UserFiles/File/emergences/avis-sf2h-utilisation-masque-14mars2020.pdf>
- SF2H, *Avis relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé*, 4 mars 2020 : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-Masque-SF2H-SPILF-04.03.2020.pdf>